

SESSION 2016

**CAPEPS
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

**COMPOSITION RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE, EN RELATION AVEC L'EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE ACQUISE PAR LE CANDIDAT DANS LA DISCIPLINE**

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

« Le travail enseignant est tout, sauf un travail solitaire »*
Montrez l'intérêt du travail en équipe pédagogique, et les formes qu'il peut prendre pour permettre à tous les élèves de réussir en EPS, et bien au-delà.

*Interview de Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire, 25 juillet 2013.